



Héritage d'une maison familiale

Par **pablodix**, le **10/05/2010** à **16:25**

Bonjour,

Ma mère et mon beau-père étaient mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ma mère, durant son mariage, a hérité d'une maison qui appartenait à sa mère (ma grand-mère). Ma mère vient de décéder. Je suis fils unique, est-ce que je suis le seul héritier de cette maison, ou est-ce que mon beau-père en hérite d'une partie? Merci.

Par **amajuris**, le **10/05/2010** à **17:32**

bonjour,

la succession de votre mère comprend la moitié de la communauté (biens acquis pendant le mariage) et ses biens propres (la maison).

votre beau-père hérite d'un quart en pleine propriété des biens de la succession.

il ne peut pas opter pour l'usufruit de l'ensemble de la succession.

toutefois votre mère a pu avantager son mari par testament ou donation.

comme il y a un bien immobilier le recours a un notaire est obligatoire.

cordialement